



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



COMMUNIQUE DE PRESSE

S'engager en faveur de l'Ecole rurale de qualité et adaptée aux spécificités locales : une convention ruralité signée dans l'Aisne

Lundi 14 janvier 2019

Préfecture de l'Aisne – Laon

Béatrice Cormier, rectrice de l'académie d'Amiens, **Nicolas Basselier**, Préfet de l'Aisne, **Nicolas Fricoteaux**, Président du Conseil départemental de l'Aisne, **Michel Potelet**, Vice-Président de l'Union des maires de l'Aisne et représentant son président, M. Verzelen, et **Jean-Pierre Geneviève**, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de l'Aisne, ont signé, ce lundi 14 janvier 2019, la **Convention ruralité du département de l'Aisne**.

Cette convention a pour vocation de **faire évoluer l'offre scolaire du premier degré** (écoles maternelles et élémentaires) dans le département de l'Aisne et ce, de manière concertée entre les services de l'Education nationale, la Préfecture, les élus et les communes.

ETABLIR ET PARTAGER LES DIAGNOSTICS POUR MIEUX IDENTIFIER LES ENJEUX RURAUX

L'Aisne présente des **caractéristiques rurales** certaines : faible densité de population, taux d'espaces agricoles important, dispersion de ses habitants sur 800 communes de tailles diverses. En outre, les diagnostics établis dans le cadre de cette convention font état d'un risque important de précarité des jeunes, de performances éducatives inférieures à la moyenne nationale (résultats aux examens, accès à l'enseignement supérieur) et d'un taux d'illettrisme élevé. Cependant, les indicateurs de réussite des élèves de l'académie progressent depuis 2008 et les écarts par rapport au national tendent globalement à se réduire.

Dans un contexte généralisé de **baisse démographique** (- 1800 habitants entre 2010 et 2015), les écoles axonaises ont elles aussi connu une baisse d'effectifs importante : - 2500 élèves entre 2014 et 2018. Cependant et, preuve de l'engagement de l'Education nationale auprès de ce secteur, l'Aisne conserve un taux d'encadrement (nombre d'enseignants / nombre d'élèves) relativement élevé, renforcé par la création de 110 postes sur les 4 dernières années.

MAINTENIR ET AMELIORER UNE OFFRE EDUCATIVE DE QUALITE ET DE PROXIMITE EN ZONES RURALES

La convention ruralité de l'Aisne prévoit la mise en œuvre de dispositions afin d'assurer **la continuité du service public** et l'égal accès à une **Ecole de qualité sur tout le territoire**, juste pour tous et exigeante pour chacun. Elle définit ainsi des objectifs ambitieux en matière **d'élévation du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants, de réduction des inégalités sociales et territoriales**.



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Il s'agit d'**accompagner les communes du département** de l'Aisne dans leur démarche **d'évolution de l'offre scolaire**, dans le cadre d'un schéma pluriannuel et de démarches locales de soutien aux emplois sur les territoires s'engageant dans des projets de réorganisation structurelle et pédagogique de leur réseau d'écoles. Il s'agit aussi de **veiller à la bonne articulation des collèges et des écoles** qui y sont rattachées. L'acquisition des savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter et respecter autrui, en constitue le socle.

Parmi les leviers d'action essentiels de cette démarche de conventionnement, on distingue les éléments suivants :

- **la création de regroupements pédagogiques intercommunaux concentrés** ou le recours à toute autre forme de restructuration adaptée au territoire concerné ;
- la mise en réseau des écoles dans le cadre **des réseaux école-collège** ;
- le développement des usages pédagogiques du **numérique** ;
- le soutien à une **scolarisation de qualité des enfants de moins de trois ans** dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé selon les indicateurs de l'INSEE ;
- le soutien à la **scolarisation des élèves en situation de handicap** (accessibilité, aspects pédagogiques et transport adapté) ;
- la promotion de **l'ouverture culturelle** ;
- l'accompagnement des communes dans l'élaboration et l'évaluation de leurs **projets éducatifs de territoire (PEDT)**.

UNE VOLONTE MINISTERIELLE FORTE

L'Education nationale par le biais de son ministre, Jean-Michel Blanquer, annonçait en mars 2018 son souhait de voir se mettre en place, dans le courant de l'année scolaire 2018-2019, 10 conventions ruralité sur l'ensemble du territoire national. Avec la signature le 20 décembre dernier d'une convention couvrant le département de la Somme et cette nouvelle, ce lundi 14 janvier, dans l'Aisne, **l'académie d'Amiens démontre l'engagement de ses équipes et de ses moyens au service d'une école rurale de qualité, adaptée aux spécificités locales.**